

Ville de Montréal

Aménagement urbain et
des services aux entreprises
Arrondissement Sud-Ouest

6225, boulevard Monk
Montréal H4E 3H8

Le 4 décembre 2002

Madame Catherine Chauvin, commissaire
Office de consultation publique de Montréal
333, rue Saint-Antoine Est
bureau 200
Montréal, Québec
H2X 1R9

**Objet : Modification au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
Arrondissement Sud-Ouest
Projet de règlement P-02-216
Partie ouest de la cour Turcot**

Madame,

Lors de la première partie de la consultation publique pour le projet de règlement cité en objet, le lundi 2 décembre 2002, certaines questions ont porté sur la possibilité que des activités de transbordement de déchets puissent être autorisées sur la partie ouest de la Cour Turcot suite à la modification du Plan d'urbanisme. A votre demande, nous vous soumettons le présent complément d'information afin de clarifier cette question.

Le projet de modification au Plan d'urbanisme, Plan directeur de l'arrondissement Sud-Ouest, porte sur le remplacement de l'affectation du sol « Grande emprise et infrastructure » par « Industrie » sur la partie ouest de la cour de triage Turcot. Selon l'équipe réglementation de la Direction du développement urbain, cette nouvelle affectation ne permet pas l'adoption par l'arrondissement d'un règlement modifiant son règlement d'urbanisme afin de permettre des activités de transbordement de déchets organiques et inorganiques sur ce site. Une affectation au Plan d'urbanisme « Industrie lourde » serait nécessaire afin de permettre de telles activités.

Pour toute autre demande d'information, n'hésitez pas à nous contacter. Veuillez agréer, Madame l'expression de nos sentiments distingués.



Louis Brunet
Conseiller en aménagement

c.c. Normand Proulx, Ville de Montréal
Manon Brulé, Ville de Montréal
Tony Aksich, Giffels